



Contravention excès de vitesse

Par **MARTIN Elie**, le **01/12/2017** à **19:13**

Bonjour, j'ai été verbalisé par la gendarmerie mobile le 20/11/2017 suite à un dépassement de véhicule sur une route départementale limité à 90 km/h, j'ai été enregistré à 111km/h avec les jumelles. Après 11 jours j'attends encore de recevoir ma contravention pour la régler alors que les gendarmes m'ont dit que je la recevrais sous 5 jours maximum a mon domicile et nous arrivons au week-end.

J'ai 15 jours pour la régler et je ne veux pas avoir de majoration, est ce normal de n'avoir toujours aucunes nouvelles?

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/12/2017** à **20:23**

Bonjour,

Les 15 jours courent à compter de la date d'émission et d'envoi de la contravention pour son montant minoré, 45 jours pour son montant forfaitaire et ensuite, majoration...